

Madame Nora BERRA
Secrétaire d'Etat en charge des Aînés
55 rue Saint Dominique
75007 Paris

Paris, le 20 octobre 2010

Nos réf. : CCh/MLH/AV/PG

Objet : financement des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et projet de réforme de leur tarification

Madame la Ministre,

Nos seize organisations tenaient à vous remercier pour l'échange que nous avons eu. Nous avons été sensibles à la qualité de votre écoute par rapport aux difficultés que rencontrent actuellement les SSIAD pour mener à bien leur mission.

Au cours de cet échange, nous avons ainsi pu convenir ensemble de la nécessité de mener à bien une enquête pour déterminer les besoins exacts de financement des SSIAD au regard des missions qu'ils ont à remplir. Il n'est en effet pas possible à l'heure actuelle, et vous en convenez, de savoir précisément quel est le niveau pertinent de financement à leur allouer annuellement au niveau national. Les résultats de l'enquête qui devrait porter sur l'ensemble des SSIAD permettraient d'en avoir un premier aperçu. Mais pour ce faire, il est essentiel d'y intégrer l'ensemble des éléments déterminants de la prise en charge en SSIAD. A cette fin, nous sommes attachés, comme nous vous l'avons exposé, à ce que le nombre de passages des aides soignants - le volant le plus important dans le personnel SSIAD - soit bien recensé ainsi que l'existence ou non d'antennes, élément qui a une incidence notable sur l'organisation du service.

Si les besoins en financements complémentaires étaient avérés, vous nous avez confirmé qu'il s'agirait alors de revoir globalement et en conséquence le financement qui leur est alloué.

Pour ce qui est de cette année, nous partageons votre souci de pouvoir quantifier l'emploi des crédits non reconductibles à des fins de « rebasage » en lien avec la CNSA. Nous espérons voir cette opération réalisée au plus tôt car cela nécessitera ensuite que nous puissions trouver rapidement un terrain d'entente pour « rebaser » définitivement ces services qui sont tributaires d'une dotation historique manifestement insuffisante. En effet, sans cela, les contraintes imposées aux ARS cette année concernant l'emploi des crédits non reconductibles ne manqueront pas de mettre gravement en difficulté les SSIAD concernés.

Concernant le projet de décret, nous avons également bien noté votre proposition de différer sa publication de manière à reconsidérer ensemble son contenu, travail qui n'est pas intervenu à ce jour, et de pouvoir tirer les enseignements des premières conclusions de l'enquête. Nous prenons acte à cet égard de votre volonté de mettre en œuvre la réforme en 2012 et donc de le publier à la fin du premier semestre 2011, même si pour nous il n'y a pas d'urgence à publier ce texte. Nous ne pouvons engager nos adhérents dans une telle réforme qu'en ayant connaissance de l'ensemble des paramètres qui leurs seront applicables ainsi que de la procédure budgétaire qui serait à l'œuvre.

Par ailleurs, nous regrettons vivement votre orientation actuelle de ne pas demander à la CNSA de se mobiliser rapidement sur une enquête nationale de coûts concernant les SSIAD.

Dans les suites de notre rencontre et de manière à pouvoir lever l'appel à une suspension de participation à l'enquête que nous avons communiqué aux SSIAD, nous vous demandons que soient intégrés à l'enquête les paramètres que nous avons relevés comme déterminants. Par ailleurs, si la DGCS s'est engagée à nous transmettre les résultats de l'enquête DREES, nous demandons une transparence bien en amont du dispositif, dès la conception et l'exploitation de cette enquête. En effet, l'outil de collecte de données doit permettre tant une traçabilité des données renseignées par les structures, qu'une communication aux organisations (et non à destination des seules ARS et DGCS). C'est pourquoi nous sollicitons la mise en place d'un comité technique entre la DGCS, la DREES et les experts de nos organisations pour définir le format de saisie de ces données.

Enfin, concernant les personnes en situation de handicap, nous souhaiterions vivement que le groupe de travail technique comprenant vos services et les représentants de nos organisations puisse se mettre rapidement en place, de façon à ne pas être en décalage.

En espérant que nos demandes recevront un accueil favorable, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.



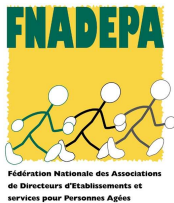
3 impasse de l'Abbaye -
94100 Saint Maur



17 boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris



53 rue Riquet - 75019 Paris



175 bd Anatole France
93200 Saint-Denis



108-110 rue Saint Maur
75011 Paris



15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13



3 rue de Nancy – 75010 Paris



98 rue Didot – 75694 Paris CEDEX 14



179 rue de Lourmel - 75015 Paris



32 rue de Paradis
75010 Paris



Quartier Carolle - 65230 Castelnau-Magnoac



184A rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris



7 Cité d'Antin - 75009 Paris



1 bis rue Cabanis, 75014 PARIS



www.mutualite.fr

255 rue de Vaugirard
75015 Paris



Villa Souchet
105 avenue Gambetta – BP 3
75960 Paris Cedex 20